

AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Avis de vacance d'un poste de secrétaire médical
de classe normale devant être pourvu au choix**

NOR : SASH1040307V

Un poste de secrétaire médical de classe normale, à pourvoir au choix, conformément aux dispositions de l'article 20 (3°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, est vacant au centre hospitalier de Montfavet (Vaucluse).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de services publics.

Les demandes doivent être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du centre hospitalier de Montfavet, à Avignon, service départemental des concours, 2, avenue de la Pinède, 84143 Montfavet, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.